

Le plan de référence du projet « coeur de ville » présenté à la population

Après un an de travail et de concertation de la société civile composée d'une vingtaine d'habitants et du comité de pilotage, les premières réflexions ont été présentées le 27 mars devant une assemblée de plus de 150 personnes.

L'accroissement de la population et son accueil est une préoccupation majeure sur laquelle la Ville planche depuis maintenant une année au travers de ce projet d'aménagement du coeur de ville. Un projet dont les différentes phases se dérouleront sur plusieurs années.

Que faut-il retenir des réflexions dont l'objectif est de maintenir et conforter la même qualité de vie et de services ?

Le groupe de travail a mis en exergue trois idées essentielles qui préfigurent le Saint-Martin de demain :

- ▶ préserver la nature environnante,
- ▶ pouvoir se déplacer avec facilité que ce soit à pied, en vélo ou en voiture,
- ▶ relier tous les équipements (scolaires, sportifs, commerciaux, administratifs) qui font la richesse de la commune.

Une « cité-jardin »

La première hypothèse de travail a porté sur la réorganisation et l'amélioration des espaces publics.

▶ **La place Jean Rameau.** Ce lieu de vie qui marque l'une des centralités de la ville, sera la priorité. Cette place, peu visible, coupée en deux avec des emmarchements et sans espaces continus deviendrait un espace totalement piétonnier faisant cohabiter plusieurs usages (loisirs, marché, animations...) qui pourrait être réuni avec le boudrome. Ce dernier accueillerait des espaces verts destinés à divers usages.

Rappel des principales dates de concertation



D'autres rencontres avec les habitants auront lieu en fonction de l'avancement du projet.

▶ **Le parking du Super U.** Cet espace, rappelons-le, appartient à la commune. La circulation pourrait être organisée de manière centrale afin de clarifier la circulation et sécuriser les abords de l'école maternelle.

▶ **Le collège.** Il s'agirait de fluidifier la circulation notamment aux heures de pointe avec l'élargissement de la voie, la création d'un parking pour les bus et la mise en place d'un sens unique également pour les bus, les voitures circulant dans les deux sens.

▶ **Le carrefour Avenue de Barrère/ route Océane.** Toujours jugé dangereux, il pourrait être repensé par un nouveau plan de circulation. La création d'une voie longeant le bâtiment de la Communauté de communes du Seignanx rejoignant la rue de Gascogne dans sa partie basse, l'autre partie, devant la maison de retraite, restant à usage piéton et vélo.

construits dans ce coeur de ville. C'est la résultante de la nécessaire densification de l'urbanisme couplée à la préservation des espaces naturels et agricoles qui incombe désormais à toute ville dont la population s'accroît.

Par ailleurs, élaborer un plan d'aménagement urbain cohérent et équilibré à un coût. Ces logements participeraient à son financement

Reste la question récurrente du stationnement. Bien que le projet garde le même nombre de places de parking, cela ne semble pas suffisant selon les saint-martinois présents à la réunion.

Pour madame le Maire Isabelle Azpeitia, « cette première présentation s'est révélée très utile et a permis à la population d'avoir une photographie exhaustive du projet. Pour autant ce grand chantier est loin d'être terminé. La concertation avec la population se poursuivra dans les mois à venir ».

Quid du logement et de la circulation ?

Environ 150 logements seraient

Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ville, rubrique projets.



Le cabinet « d'une ville à l'autre » qui a élaboré l'étude urbaine, a répondu aux principales questions des habitants durant près de 2h30.